

Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme
Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung
Band: 37 (1980)
Heft: 11

Artikel: Centre-Jura : programme de développement pour une région horlogère
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre-Jura – Entwicklungskonzept für eine Uhrenregion

Seit dem Jahre 1970 ist die Bevölkerungszahl von 80 000 auf 70 000 Einwohner gesunken. Die Arbeitsplätze haben sich zwischen 1965 und 1975 um 8 000 von 41 000 auf 33 000 reduziert.

War das mittlere Pro-Kopf-Einkommen 1950 noch höher als das schweizerische Mittel (Fr. 5200.– gegenüber Fr. 3700.–), so lag es 1977 wesentlich tiefer (Fr. 15 000.– gegenüber Fr. 20 000.–).

Diese Krisensituation wurde durch einen massiven Rückgang der Arbeitsplätze in der Uhrenindustrie verursacht. Aufgrund dieses Verlustes wanderte die Bevölkerung ab. In den Zentren, vor allem in den älteren Stadtteilen, gibt es einen hohen Leerwohnungsstand. La Chaux-de-Fonds hat etwa 1000 leere Wohnungen. Die Steuereinnahmen gehen zurück. Die Infrastruktur kann teilweise nicht mehr voll ausgelastet werden. Weil die Gemeinden weniger Geld haben, müssen sie hohe Steuern verlangen, können jedoch dem Bürger nicht viel dafür bieten. Die Attraktivität sinkt. Es entsteht ein *Circulus vitiosus*.

Gegenüber dem Mittelland ist die Region einerseits für die Ansiedlung

von Arbeitsplätzen benachteiligt; sie liegt abseits der grossen Energie- und Verkehrsachsen, verfügt über kein Arbeitskräftereservoir und weist geringe Fühlungsvorteile auf. Andererseits bietet die Region aber eine Konzentration von technischem Können, welche für unser Land von grosser wirtschaftlicher Bedeutung ist. Es ist deshalb nicht nur für die Region, sondern für uns alle wichtig, dass dieses Potential erhalten bleibt.

In diesem Sinne haben wir das Entwicklungskonzept für die Region Centre-Jura als einen kleinen – leider allzu kleinen – Beitrag zum Abbremsen des Verlustes von Arbeitsplätzen verstanden.

Von besonderem Interesse sind für den Städtebauer die Siedlungen aus der hektischen Entwicklungszeit der Uhrenindustrie ende letztes und anfangs dieses Jahrhunderts. Es ist lehrreich, die Eigenschaften des Schachbrettmusters im Städtebau kennenzulernen und dessen Entwicklungs- und Veränderungsmöglichkeiten zu sehen. Zu hoffen ist, dass eine Wiederbelebung dieser zu Unrecht in Verruf geratenen Stadtform gelingt und sie unseren Nachfahren erhalten werden kann.

Centre-Jura Programme de développement pour une région horlogère

Groupe d'Etude économique de l'Université de Neuchâtel, Atelier 5, architectes et urbanistes, Berne

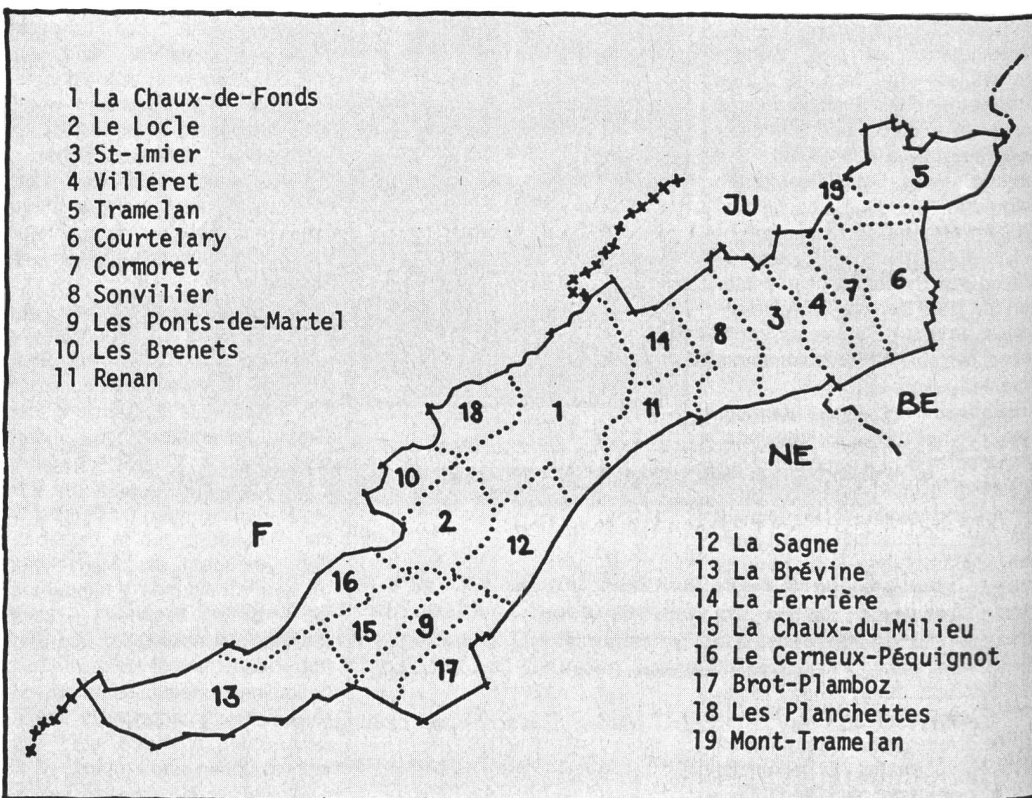
Revenu régional par habitant

Le revenu régional par habitant était de l'ordre de Fr. 15 100.– en 1977 (moyenne nationale: Fr. 20 000.–; canton de Berne: Fr. 17 600.–; canton de Neuchâtel: Fr. 17 000.–). En 1950, il se montait à environ Fr. 5200.– alors que pour l'ensemble du pays il n'était que de Fr. 3700.– (canton de Berne: Fr. 3500.–; canton de Neuchâtel: Fr. 4400.–).

En vingt-sept ans, le revenu moyen d'un habitant de Centre-Jura a été multiplié par 2,9 alors qu'un Suisse, en moyenne, a vu son revenu multiplié par 5,5 (canton de Berne: 5,0; canton de Neuchâtel: 4,1).

Quelles sont les causes de cette évolution négative et de ces disparités interrégionales? S'il est difficile de donner une explication synthétique, on peut cependant mentionner les interactions de plusieurs facteurs:

- baisse du degré de qualification de la main-d'œuvre (forte activité des femmes, utilisation croissante de frontaliers et d'étrangers peu qualifiés, etc.) entraînant une diminution relative du niveau des salaires
- pression des frontaliers sur les salaires
- répartition de la main-d'œuvre selon les secteurs (prédominance de l'horlogerie)
- organisation et évolution de l'industrie horlogère



Les communes de la région Centre-Jura (fig. 1)

- organisation interne et dimension des entreprises, peu d'employés supérieurs
- peu de fonctions de tertiaire supérieur distribuant généralement des revenus élevés

Caractéristiques de l'espace régional

Le relief topographique découpé et vallonné de la région Centre-Jura, ainsi qu'un climat moins favorable qu'en plaine, ne permettent une

exploitation intensive ni de l'agriculture ni de la sylviculture: seuls les fonds de vallées, dont la qualité de sol est assez moyenne, se prêtent à la culture. D'autre part, le relief accidenté

s'oppose à des transports faciles et bon marché et le manque de matières premières ne permet pas de développer de l'industrie lourde.

Ce paysage caractéristique est un précieux atout de la région et offre quelques possibilités de développement, principalement par un tourisme d'excursion et de passage, sans grand apport toutefois pour les places de travail et le revenu.

Aptitudes aux établissements humains

A partir du 19^e siècle, les agglomérations se densifient et se développent, en fonction du déploiement particulièrement important de l'industrie horlogère et de la mécanique de précision dans la région.

Certaines localités, dont La Chaux-de-Fonds et Le Locle représentent les exemples les plus évidents, subissent un essor extraordinaire. Celui-ci est absorbé par un urbanisme rationnel, au tracé des rues rectiligne et orthogonal, aux bâtiments locatifs simples et austères. Toutefois, dès l'après-guerre, cette structure et cette substance urbaine se détériorent partiellement, aussi bien par l'abandon d'une conception urbanistique globale et le manque de volonté d'adapter la structure existante aux besoins et aux exigences de la vie moderne, que par l'état insatisfaisant d'anciennes maisons d'habitation (manque d'installations sanitaires et négligence de l'entretien).

Insertion de la région dans le contexte environnant

Sise au cœur de la chaîne du Jura, côtoyant la frontière franco-suisse, la région Centre-Jura a une position géographique marginale par rapport aux principales infrastructures techniques d'importance nationale: la région se situe entre les principaux axes routiers (réseau autoroutier suisse et français), ferroviaires (nouvelle transversale suisse et principales liaisons avec la France), cours d'eau navigables (canal du Rhône au Rhin) et à l'écart du couloir énergétique (selon l'image directrice de la Suisse CK 73) qui traverse le Plateau suisse.

Potentialités

Perspective d'emploi (fig. 4)

Les deux perspectives d'emploi (H1 et H2) définissent une fourchette d'évolution. La tendance se rapproche de l'hypothèse H2, alors que l'action volontariste contribuerait à la réalisation de l'hypothèse H1. Ces perspectives ainsi que l'objectif d'emploi ont été élaborés avec la commission Economie et marché du travail de l'Association

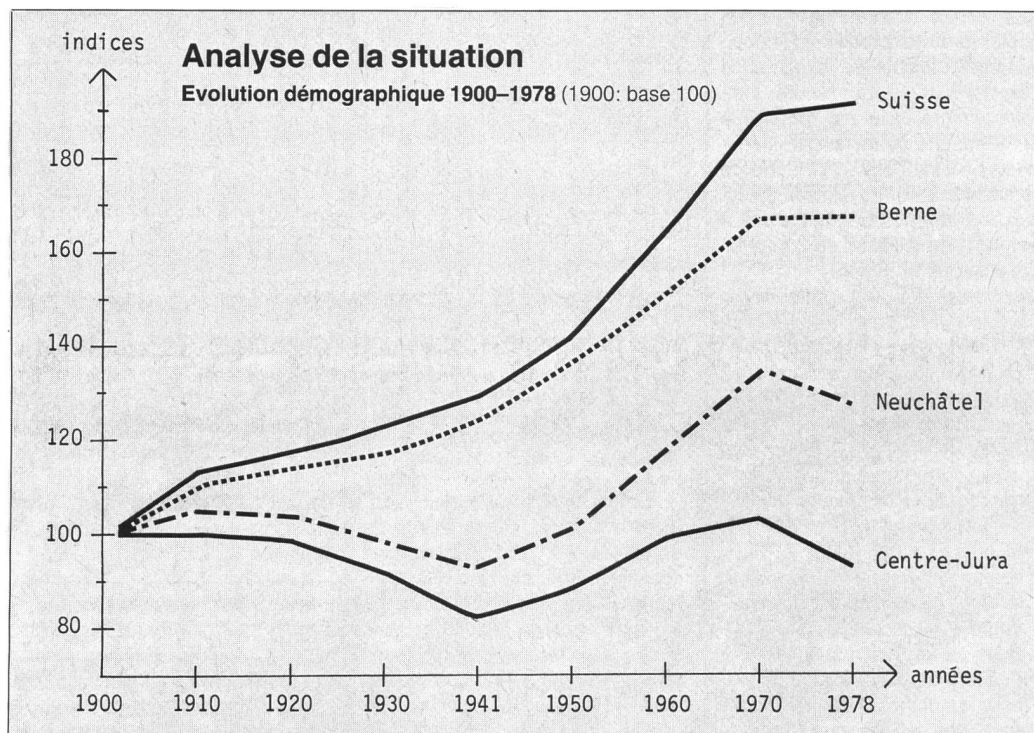


Fig. 1a.

Evolution des emplois dans les trois secteurs d'activité, bilan 1965-1975¹

Secteurs	C e n t r e - J u r a				Variation en % 1965 - 75		Suisse varia- tion en % 1965-75
	Effectifs			Varia- tion en %	Neuchâtel	Berne	
	1965	1975	différence				
I	2'299	1'618	- 681	- 29,6	- 33,2	- 29,6	- 33,4
II 2)	28'411	20'824	- 7'587	- 26,7	- 16,7	- 15,2	- 14,1
III 2)	10'723	11'073	+ 350	+ 3,2	+ 7,5	+ 16,7	+ 20,6
II + III	39'134	31'897	- 7'237	- 18,5	- 8,1	- 1,1	+ 1,1
total	41'433	33'515	- 7'918	- 19,1	- 9,6	- 4,8	- 2,1

Fig. 2. ¹Personnes travaillant 30 heures et plus par semaine; ²Chiffres corrigés en 1965, nomenclature 1965 ajustée à la nomenclature 1975.

régionale et avec les entrepreneurs de la région.

Hypothèses relatives à l'offre et demande de main-d'œuvre sur le marché du travail (fig. 4a)

Commentaire

Le marché du travail joue un rôle prépondérant dans le développement régional et sur la vie économique et sociale de toute une région.

Le déséquilibre constaté sur le marché du travail provient de l'inadéquation qualitative entre:

- la qualification professionnelle et technique de la population active engendrée par un système de formation développé, et
- le contenu des emplois offerts par l'appareil de production

	taux d'augmentation resp. diminution de la population résidente entre 1960 et 1976 en %	taux d'augmentation resp. diminution des personnes occupées entre 1965 et 1975 (secteur primaire excepté) en %	nombre de la population résidente en 1976
Centre-Jura	- 3.1	- 10.5	75'000
Porrentruy	+ 4.3	- 6.2	7'400
Delémont	+ 19.5	+ 16.3	11'400
Moutier	+ 13.8	- 6.5	8'500
Bienne	+ 16.6	- 8.4	88'600
Solothurn	+ 6.2	+ 5.0	34'900
Olten	+ 17.8	- 7.5	48'300
Neuchâtel	+ 19.6	+ 8.7	60'400
Yverdon	+ 28.5	- 10.5	21'000
Lausanne	+ 26.4	+ 9.9	227'300
Fribourg	+ 40.2	+ 22.8	53'800
Berne	+ 14.4	+ 21.2	283'500
Bâle	+ 13.4	+ 9.3	368'900

Fig. 3. Comparaisons avec des agglomérations.

Pour résoudre ce déséquilibre, des ajustements se produisent, principalement du côté de la demande d'emploi. La main-d'œuvre indigène émigre; elle est remplacée sur le marché du travail par l'immigration d'étrangers et l'arrivée de frontaliers. En outre, le taux d'activité des femmes augmente notablement (féminisation de la population active).

Ce phénomène de substitution qui marque l'offre de travail entraîne une déqualification relative de la population active régionale, avec des conséquences importantes à deux niveaux:

- l'attractivité de la région en matière économique diminue par la détérioration du niveau général de qualification et de savoir-faire de la main-d'œuvre;
- le niveau des salaires diminuant, la masse imposable et les ressources des collectivités publiques se contractent. Il devient dès lors de plus en plus difficile pour les communes de poursuivre leurs efforts financiers en matière de formation.

Objectifs

Objectif central

La nécessité de réduire les déséquilibres existant sur le marché du travail amène à proposer comme objectif central de la politique de développement régional la

valorisation du potentiel économique de la région afin d'enrayer l'hémorragie de l'emploi

L'objectif-emploi qui a été fixé pour la région Centre-Jura, permettra, s'il est atteint, de conserver dans la région le potentiel de population active issue de l'évolution naturelle. La population totale continuera quant à elle de diminuer par le jeu du déficit des naissances par rapport aux décès.

Objectifs généraux

Système de production

Si l'électronique ou d'autres technologies nouvelles peuvent se développer en Suisse, la région Centre-Jura doit en constituer un indispensable point d'appui. Sa grande technicité sur un espace restreint lui en donne les atouts et constitue une force technologique indéniable. Le savoir-faire de sa main-d'œuvre, son capital de connaissances et son capital technologique doivent être non seulement maintenus mais valorisés sur place. Il serait absurde — et coûteux — de reconstituer ailleurs un potentiel de redéploiement industriel déjà localisé spatialement. Dès lors, l'objectif prioritaire assigné au programme de développement consistera à

Secteurs	1975	1978	1985	
			H1	H2
I	1'618	1'600	1'600	1'600
II	20'824	19'500	19'620	16'900
III	11'073	11'300	11'500	10'500
Temps partiel	3'810	3'700	3'990	3'510
total	37'325	36'100	36'710	32'510

Fig. 4. Perspectives régionales d'emploi par secteur (1985).

favoriser le redéploiement industriel

La politique régionale doit s'appuyer avant tout sur la faculté de redéploiement des entreprises industrielles de la région. Bien que défini par la nécessité pour les entrepreneurs de s'orienter vers des activités de substitution, le redéploiement ne prend pas nécessairement la forme d'une rupture fondamentale par rapport aux structures actuelles. Il consiste essentiellement à valoriser différemment les potentialités techniques et humaines qui existent dans la région. En outre, si l'industrie réussit son redéploiement, les emplois qu'elle offrira alors auront, dans une certaine proportion, un contenu différent, une définition nouvelle, ce qui devrait signifier une élévation du niveau général des qualifications et de la valeur ajoutée des emplois et permettre dès lors à la région de rentabiliser indirectement ses infrastructures par le biais d'une masse fiscale par contribuable plus élevée.

La mobilité faisant partie intégrante des conditions d'évolution, il convient dès lors de la favoriser tout en cherchant à minimiser ses coûts et ses effets négatifs, psychologique ou matériel. En termes d'objectifs, on visera donc à

soutenir, améliorer et promouvoir la formation technique

à faire connaître les caractéristiques des emplois et à donner au système de formation une orientation et des moyens adéquats. La mobilité étant sollicitée par séquences discontinues, elle peut être améliorée par le

développement de la formation continue

et l'on résoudra les effets des mutations si possible par la

promotion et l'intéressement aux efforts de recyclage

Afin de favoriser l'orientation des futurs actifs, une information plus

circonscrite devrait être élaborée par les orienteurs professionnels. Cependant, pour lever un certain désintérêt pour les professions manuelles et techniques, on veillera à

revaloriser les emplois industriels

notamment par l'organisation du travail et du système de participation et de promotion. On cherchera encore à augmenter le volume d'actifs susceptibles de s'orienter vers des professions qualifiées en

favorisant la réinsertion et la formation du personnel féminin

Pour satisfaire les besoins de l'individu agent du système de production, la politique de développement régional doit donc viser à éliminer les déséquilibres existant sur le marché du travail et poursuivre, au travers du maintien du potentiel de population active, l'objectif relatif à la

restructuration du marché du travail

qui est le principal élément contraignant de la stabilité démographique.

Ce problème de l'aspect qualitatif des emplois offerts est important. En effet, il ne suffit pas de créer des postes de travail, encore faut-il dans le cas particulier que leur contenu en termes de qualification «s'améliore» et qu'il corresponde à la demande de travail formulée par la population régionale. En fait, il s'agit de freiner le mécanisme de substitution de la main-d'œuvre indigène par une force de travail étrangère, frontalière et féminine et dès lors de mettre un terme au processus de déqualification qui est à l'origine de nombreuses décisions d'émigration et qui aboutit à un déséquilibre et à un appauvrissement qualitatif du marché régional du travail.

En outre, pour améliorer les conditions dans lesquelles l'homme vit et pour augmenter l'attractivité du marché régional du travail, le

programme de développement de la région doit viser à une

amélioration générale du niveau des salaires

L'existence d'éléments d'accueil de qualité, la préservation et l'adaptation du cadre de vie en fonction des autres régions et des besoins collectifs, la valorisation de l'image de marque et de la situation géographique doivent influencer la mobilité spatiale de la population au profit de la région, d'une part par une

amélioration de l'attractivité régionale sur des immigrants potentiels

et, d'autre part, par la

création des conditions propres à sécuriser la population et à retarder toute décision d'émigration

Pour doter le tissu industriel d'une faculté élargie d'innovation, il convient de chercher les moyens les plus aptes à

doter le plus grand nombre possible de centres de décision d'une aptitude plus intense à innover, à capter l'innovation, ainsi qu'à la faire fructifier

Afin de favoriser la souplesse d'adaptation et d'augmenter les possibilités de répondre à une demande pour des produits spéciaux, complexes en incorporant une large gamme de techniques, il convient de

favoriser la rencontre des complémentarités régionales par la coopération et la collaboration entre les entreprises

La pression concurrentielle implique, parallèlement à la remise en cause des relations avec les pays dotés d'une main-d'œuvre abondante et bon marché, que l'on améliore la productivité. Cette démarche permet d'éviter certains transferts. Elle suppose d'une part un investissement accru et d'autre part une organisation et une coordination parfaite. Il n'est pas toujours possible de combler perpétuellement les écarts par rapport à la concurrence, surtout si l'origine de l'écart ne se situe plus au niveau des aptitudes techniques, mais au niveau du coût des facteurs et des fluctuations monétaires. Il convient dans ce cas de

soutenir la réorganisation des capacités industrielles

A cet effet, diverses mesures, dans le domaine de l'amortisse-

ment, de l'augmentation des ressources ou de la réduction des coûts, etc., sont susceptibles de faciliter la réorganisation.

Activités touristiques

La région Centre-Jura ne convient pas à un tourisme intense, comparable à celui pratiqué dans les Alpes. Cependant, le paysage caractéristique se prête à merveille aux touristes recherchant le contact avec la nature et la tranquillité et aux sports correspondants, ne nécessitant pas de grandes infrastructures.

Tandis que l'infrastructure sportive est relativement bonne, les possibilités d'hébergement dans la région sont modestes aussi bien du point de vue du confort que des prix.

Il faut préciser, que l'on ne peut résoudre le problème démographique par le tourisme. Une promotion de celui-ci ne crée que peu d'emplois qui ne correspondent en général guère aux aspirations et à la formation de la population indigène. Cependant, le tourisme peut aider à soutenir les infrastructures existantes et à promouvoir l'attractivité de la région.

Il s'agit donc

d'encourager le tourisme dans la région

en vue de réaliser les actions suivantes:

- favoriser l'apport financier direct
- soutenir les infrastructures de loisirs servant à la population résidente et les possibilités d'hébergement
- faire découvrir les charmes de la région aux «étrangers»
- encourager l'artisanat local et, par conséquent, la création de places de travail (notamment dans le bâtiment)

Organisation de l'espace

Utilisation optimale des structures existantes

Pour des raisons d'économie de moyens et d'énergie, il importe d'utiliser au maximum le domaine bâti présent et les infrastructures techniques, sociales et touristiques existantes. Il s'agit d'encourager tout particulièrement la rénovation urbaine (centre des localités, vieilles villes, structures caractéristiques du 19^e siècle) et la reconversion de constructions actuellement non utilisées ou mal exploitées (immeubles d'habitation, bâtiments publics ou industriels, etc.), par tous les moyens financiers, administratifs et socio-culturels possibles.

Amélioration de l'attractivité spatiale

Afin de renforcer l'attractivité de la région, de contribuer à fixer la main-d'œuvre susceptible de la quitter et d'activer les contacts et les recherches d'opportunité économique, il importe de consolider «l'image» de la région, non seule-

d'approvisionnement en énergie et en eau);

- sauvegarder un des précieux atouts de la région: le paysage; celui-ci doit être ménagé au maximum et ne doit subir de modifications que dans des cas exceptionnels et seulement si la région en tire un profit sensible. A ce sujet, il importe d'enrayer le gaspillage de terrain par de l'ha-

située à l'écart des pôles d'attractivités et d'infrastructures, il importe que des efforts d'organisation spatiale se réalisent de deux manières:

D'une part, par le renforcement du noyau de la région afin qu'il devienne attractif et concurrentiel et, d'autre part, par le maintien d'un réseau de centres vivants sur l'ensemble du territoire considéré.

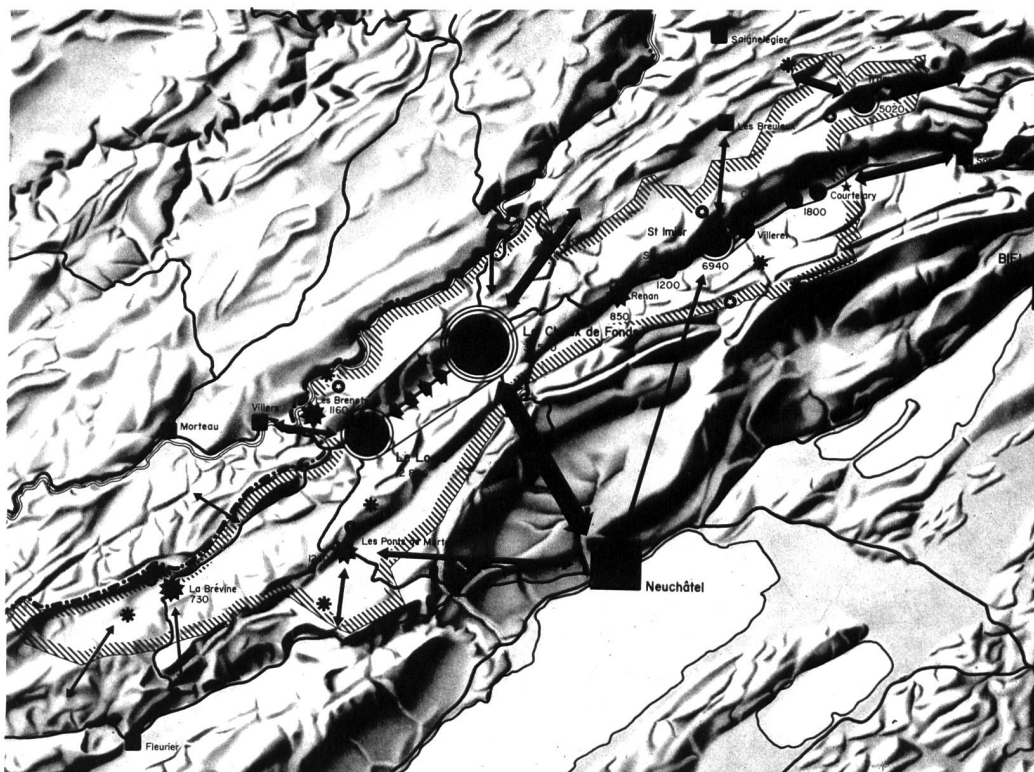
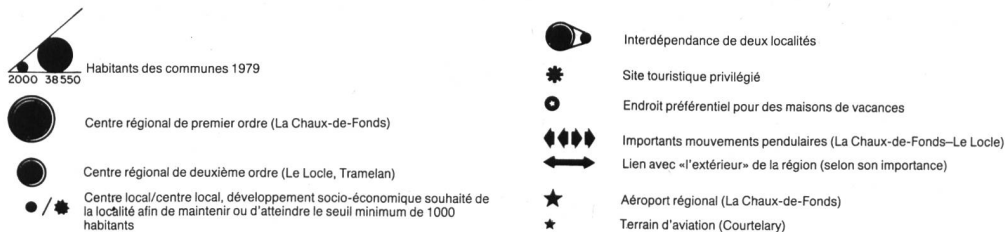


Fig. 9. Plan de structure.



ment au niveau de son potentiel technique, mais aussi à celui de son domaine spatial. Les actions suivantes devront être entreprises (certaines devront tenir compte tout spécialement des chômeurs):

- revaloriser l'environnement physique et social des principales localités (entretien des bâtiments, aménagement et entretien des centres et des périphéries, réanimation des quartiers anciens et abandonnés);
- améliorer les conditions d'habitat (principalement les logements anciens et vétustes) et les infrastructures socio-culturelles;
- développer les infrastructures techniques jusqu'au niveau moyen suisse (en particulier en ce qui concerne les conditions

bitat à très faible densité (par exemple maisons familiales isolées, résidences secondaires mal exploitées).

Définition de nouvelles zones industrielles

Afin de créer les conditions les plus propices au maintien et au développement futur de places de travail dans la région, il convient de mettre suffisamment de terrains industriels à disposition et d'en assurer la disponibilité.

Renforcement d'un pôle et maintien d'un réseau de centres sur l'ensemble du territoire

Pour qu'un redéploiement industriel puisse avoir lieu dans une région à faible activité économique et

Analyses et objectifs concernant les caractéristiques de l'espace et l'occupation du sol

L'urbanisme jurassien du 19^e siècle

L'urbanisme caractéristique du 19^e siècle (fig. 5) qui se distingue par un plan d'alignement sévère et rationnel (plan en damiers) et qui apparaît dans les principales localités de la région, ne jouit pas encore de la considération qu'il mérite et il est sujet à l'abandon et à la dégradation (nombreuses maisons vétustes et abandonnées, non-respect de la structure par la construction de nouveaux bâtiments, trafic automobile croissant,

exode des habitants vers les quartiers périphériques modernes, etc.).

Cette structure urbaine possède des qualités indéniables et peut s'adapter avec une certaine facilité aux exigences de la vie moderne. Il s'agit donc de revaloriser et de réhabiliter tant la structure que la substance urbaine existante du 19^e siècle; essentiellement pour des raisons de nécessité économique: les infrastructures, les équipements et les transports publics y existent déjà, ainsi qu'un grand nombre d'appartements vides. L'objectif principal est donc de revaloriser l'expression «vivre en ville» par rapport à la mode actuelle qui est de vivre à la périphérie ou à la campagne.

Les maisons familiales

La prolifération de nombreux quartiers de maisons individuelles isolées aux abords de la plupart des localités de la région posent certains problèmes fondamentaux en matière d'occupation du sol: gaspillage du terrain, détérioration du paysage (précieux capital de la région), coût des infrastructures par habitant élevé, problème de desserte par un moyen de transport public, «mondes à part» où se retrouve une certaine élite sociale. Sans vouloir condamner, pour des raisons de protection du site environnant, cette forme d'habitat à laquelle aspirent aujourd'hui un grand nombre de familles, il est préférable de limiter la construction de maisons familiales individuelles et isolées et d'inciter les communes à rechercher des solutions plus économiques, plus intégrées dans l'environnement et plus sociales aussi (fig. 6).

Capacité des zones de construction

La surface bâtie augmente constamment, même si le nombre de la population reste constant ou diminue sensiblement. Il convient donc de prévoir des surfaces de construction suffisantes pour ne pas entraver le développement de la région, fixé par l'image directrice de celle-ci. Exemple de développement de la surface bâtie à Tramelan: Alors que le nombre d'habitants du village s'est accru de 19% entre 1899 et 1970, la surface bâtie par habitant a augmenté de 123% (fig. 6a-6c).

Les alentours des localités

Les zones de transition entre le domaine bâti de l'agglomération et le paysage peuvent, suivant leur aménagement, contribuer grandement à l'attrait d'une localité et apporter une certaine qualité au niveau de la vie locale. Il importe donc d'accorder à ces

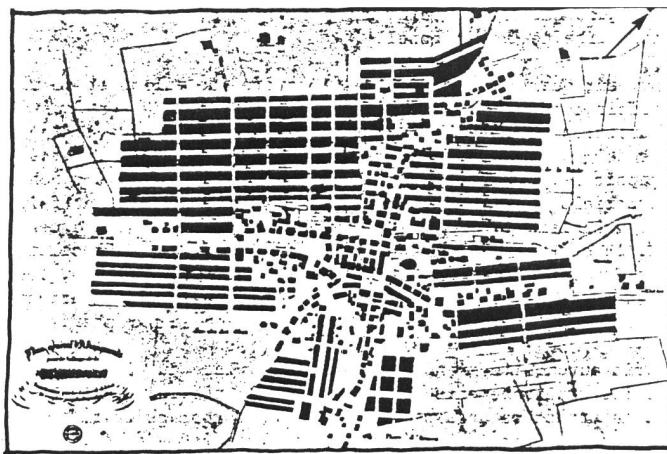


Fig. 5. La Chaux-de-Fonds, plan général des alignements dressé par C.-H. Junod en 1841.

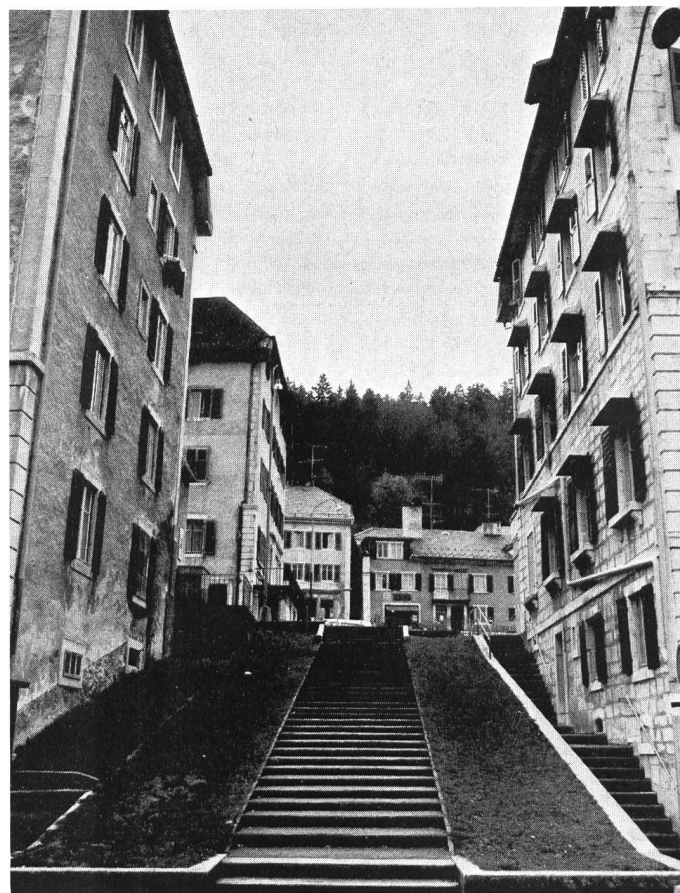


Fig. 5a et 5b. Exemple d'urbanisme jurassien du 19^e siècle aux Ponts-de-Martel.

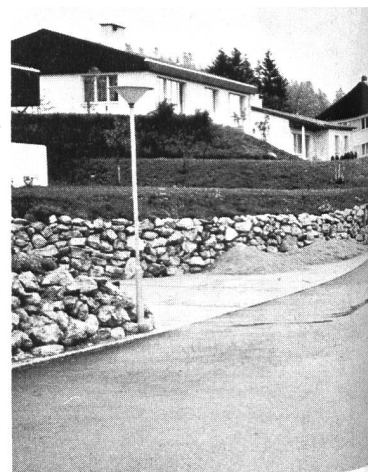


Fig. 6.

zones une attention toute particulière, de préserver et d'aménager des transitions attrayantes et agréables, d'éviter tout obstacle ou situation de conflit et d'améliorer également «l'entrée» des localités, qui contribue fortement à l'image que l'on se fait de celles-ci (fig. 7 et 7a).

Les zones industrielles

Il se pose actuellement dans la région un problème crucial concernant ce domaine: à l'exception de La Chaux-de-Fonds et du Locle, aucune commune de la région n'est capable, à ce jour, d'offrir un terrain à une éventuelle entreprise qui désirerait venir s'implanter dans la région.

Bien qu'il existe quelques bâtiments industriels vides et disponibles, et que la plupart des grandes entreprises implantées possèdent en général du terrain propre pour une extension éventuelle, les besoins de terrains en zones industrielles sont urgents, tant à court terme qu'à long terme. En effet, malgré une diminution des emplois dans la région, il faut s'attendre à une augmentation notable de la surface par place de travail, due à l'automatisation, à la rationalisation et au changement du mode de production dans l'industrie.

La définition de nouvelles zones industrielles s'avère donc indispensable: à court terme, principalement à La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier, Tramelan et dans les centres locaux et à long terme, dans toutes les communes susceptibles d'accueillir de l'industrie. Il s'agit également d'établir au niveau régional une stratégie d'implantation spatiale pour les entreprises industrielles, dans le but de rendre la région Centre-Jura compétitive dans ce domaine par rapport à d'autres régions suisses et de maintenir vivant l'ensemble du territoire régional.



Le reste du territoire

Dans ce domaine, les problèmes suivants sont apparus:

des maisons de vacances, situées à proximité des grandes agglomérations deviennent des résidences à plein temps. D'autre part, certaines fermes anciennes qui ont été transformées pour servir de résidences secondaires ou pour répondre aux exigences de la mécanisation de l'agriculture, subissent des interventions néfastes et enlaidissent le paysage. Très recherchées par les étrangers, une certaine pression est exercée sur ces anciennes fermes et les prix très élevés de celles-ci rendent l'achat

impossible aux gens du pays qui désirent les habiter.

Les pâturages boisés, principale caractéristique du paysage jurassien, sont menacés de disparition étant donné leur transformation soit en pâturage, soit en forêt. Le même sort est réservé aux tourbières qui, pour des raisons d'exploitation intensive de la tourbe horticole, sont défrichées sans respect de leur végétation typique et particulière.

Les principaux objectifs concernant le reste du territoire sont les suivants:

- éviter que les zones de résidences secondaires ne se transforment en faubourgs résidentiels

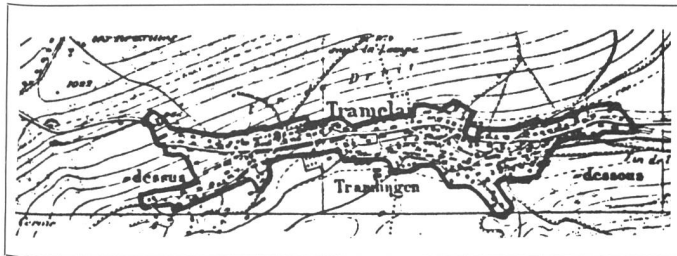


Fig. 6a. 1899 40,0 hectares, 4160 habitants, 96m²/habitant.

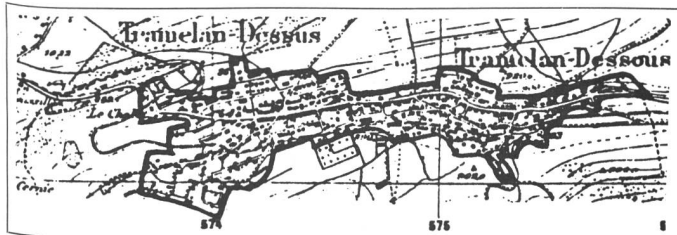


Fig. 6b. 1946 62,2 hectares, 3780 habitants, 165 m²/habitant.

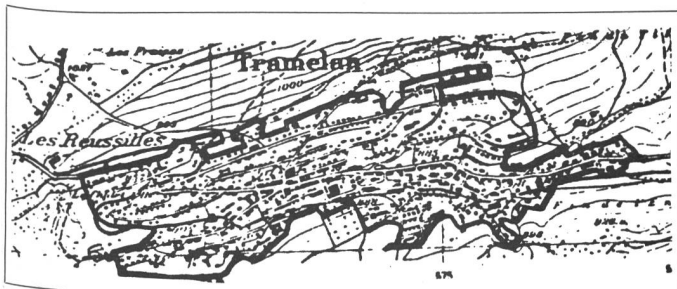


Fig. 6c. 1970 105,8 hectares, 4940 habitants, 214 m²/habitant.



Fig. 7.



Fig. 7a.



Fig. 8.



Fig. 8a.

- permettre la transformation de fermes anciennes en respectant cependant certaines caractéristiques de l'architecture de la région;
- faciliter l'achat de fermes anciennes aux habitants de la région;
- protéger les pâturages boisés dans leur caractère (surface et nombre d'arbres);
- protéger les tourbières et leur végétation, et ne permettre leur exploitation que si celle-ci ne nécessite ni défrichement, ni détérioration du paysage.

Deux fermes jurassiennes: l'une utilisée en tant que telle, l'autre transformée en résidence. Le changement du caractère du paysage environnant est frappant:

Ici, la nature est ordonnée et fonctionnelle, les arbres bordent le chemin d'accès et offrent un parcours ombragé; seul le potager est clôturé et mis ainsi à l'abri de la gourmandise du bétail; le pâturage va jusqu'à la ferme, sans délimitation physique du domaine.

Là, la parcelle est clôturée et les arbres et les buissons sont plantés d'une manière pittoresque sans fonction déterminante (*fig. 8 et 8a*).

Plan de structure

Quel est le rôle du plan de structure de la région?

Dans le cadre d'un programme de développement, la région a tout intérêt à s'organiser et à rechercher «les règles du jeu» de son développement futur, afin d'éviter un développement confus et disproportionné, au détriment de certaines communes, les moins avantagées et les plus faibles. Ces «règles du jeu» doivent avant tout coordonner les actions dans le temps et l'espace et exprimer le résultat d'une décision prise en commun, entre toutes les communes de la région.

Ainsi, le plan de structure est une représentation graphique de la répercussion sur l'aménagement du territoire des principaux objectifs socio-économiques auxquels aspire la région tout entière: il en est donc «l'image directrice».

Le rôle essentiel de ce plan est d'exprimer une volonté de s'organiser au niveau régional.

Une telle classification a des répercussions, aussi bien au niveau de la répartition et de la détermination de l'emplacement des équipements que sur l'évolution démographique:

Au niveau de la répartition des équipements

Une infrastructure est placée le plus favorablement lorsque celle-ci

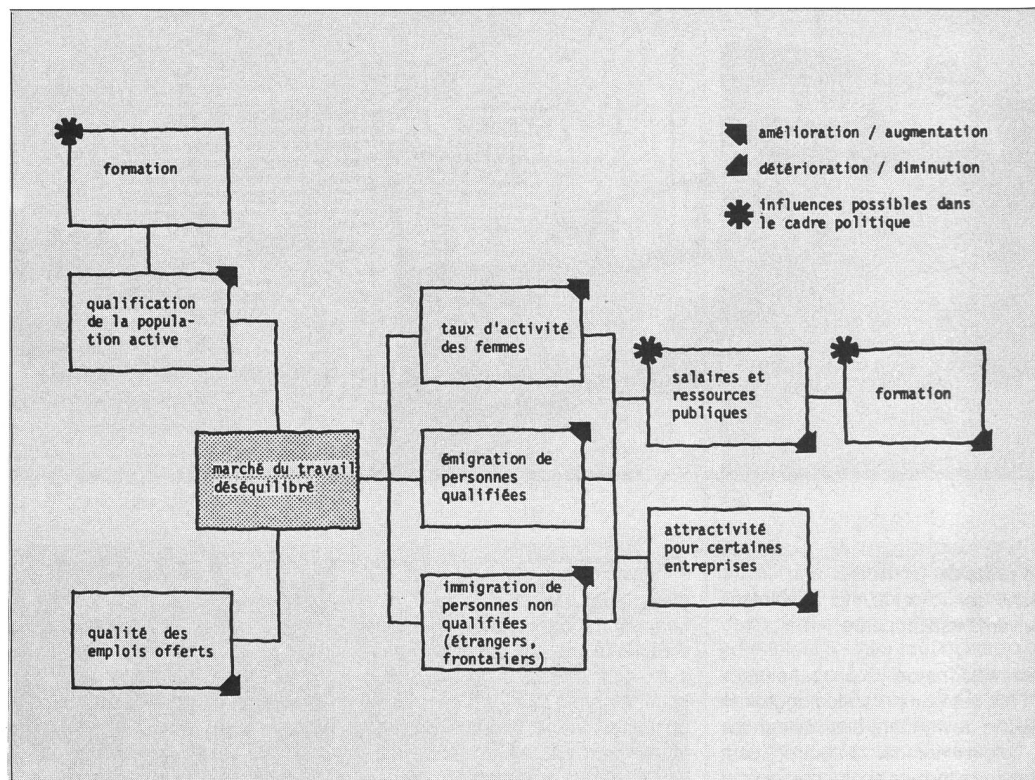


Fig. 4a.

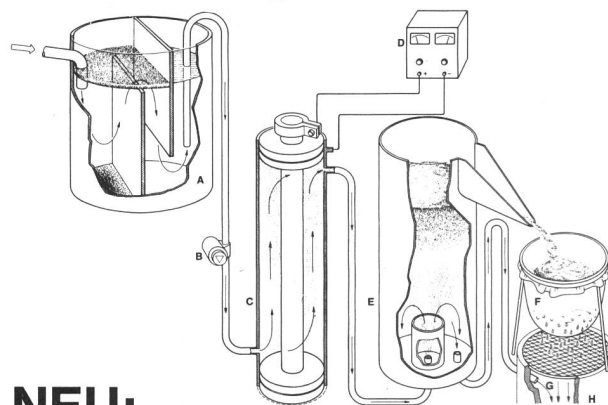
est le mieux rentabilisée. Par exemple, une piscine couverte sera pleinement utilisée si elle est facilement accessible, par un moyen de transport public ou privé, des localités voisines (par exemple nœud routier, arrêt de tous les trains et autobus).

Ainsi, sur la base de ces critères, nous pouvons établir des priorités de localisation évidentes pour les infrastructures de la région:

- Un équipement spécifique, d'importance régionale, propre à Centre-Jura et qui n'apparaît qu'une seule fois sur l'ensemble du territoire de la région, est à placer à La Chaux-de-Fonds, centre régional de premier ordre.
- Une même infrastructure, qui pourra être construite deux fois dans la région, doit trouver sa place, d'une part dans la partie neuchâteloise à La Chaux-de-Fonds ou au Locle, suivant la complémentarité de ces deux localités et, d'autre part, dans la partie bernoise à Saint-Imier/Villeret, centre de gravité dans le Haut-Vallon et nœud routier (Renan–Courtelary/Mont-Crosin–Les Pontins).

Une infrastructure, qui peut être placée plusieurs fois dans la région, devrait être située aussi bien dans les centres régionaux de premier ou deuxième ordre que dans les centres locaux, à Tramelan, Courtelary/Cormoret, Sonvilier, Les Ponts-de-Martel, Les Brenets, Renan et La Brévine.

aquasant



NEU: Emulsionstrennanlagen

(nach dem Ciba-Geigy-Verfahren mittels Elektrolyse)

Für die einwandfreie Trennung von Mineralölemulsionen, wie sie zum Beispiel in Garagen aus der Chassis- und Motorwäsche sowie aus der Teilereinigung anfallen.

Verlangen Sie unsere Unterlagen!

Aquasant-Ölabscheider AG
CH-5430 Wettingen (Schweiz)
Telefon 056 26 98 26
Telex 58 438 aqag

